

NEGO FLINS+

L'accord d'intéressement, c'est quoi ?

L'intéressement est un dispositif d'épargne salariale, qui vise à associer les salariés d'une entreprise à sa réussite. Il se traduit par le versement de primes aux salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de performances, définis à partir de critères précis. Les sommes attribuées au titre de l'intéressement peuvent être :

- perçues immédiatement ;
- investies dans un plan d'épargne salariale. La mise en place de notre accord d'intéressement est négociée par les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise entre la direction et les représentants du personnel. Pour être conclu, l'accord d'intéressement doit être approuvé et signé par l'employeur et les partenaires sociaux représentatifs en central.

Vos représentants de la CFE-CGC ont apporté leur expérience et leur savoir-faire afin de proposer un accord gagnant gagnant pour l'ensemble des salariés de notre site.

Contact

CFE-CGC RENAULT FLINS
BP 80005
78410 Aubergenville Cedex
Mail : cfecgc.flins@renault.com

NEUF indicateurs mesurés



Signature de l'accord d'intéressement

Afin de mesurer la performance de l'usine et de récompenser l'atteinte de nos objectifs, 9 indicateurs ont été identifiés.

- ✓ La sécurité
- ✓ Le présentisme
- ✓ Le repositionnement du personnel sur les nouvelles activités
- ✓ Le taux de réalisation du plan de formation
- ✓ L'employabilité
- ✓ Les Garanties par Mois de Fabrication sur ZOE (3 mois de roulage)
- ✓ L'atterrissage
- ✓ Le TdC Remanufacturing
- ✓ Le délai Factory VO

Le principe d'attribution du nombre de points est maintenu, et ce, en fonction du résultat obtenu pour chaque indicateur correspondant aux objectifs de l'usine.

Parmi les indicateurs cités, trois d'entre eux ont été négociés par vos syndicats réformistes et représentatifs de votre site

NOMBRE DE POINTS

A savoir :

- ✓ Le TdC Remanufacturing pour une valeur de 175 points
- ✓ Le repositionnement du personnel pour une valeur de 200 points

**Dans l'intérêt de la transformation de l'usine,
la CFE-CGC a proposé
comme indicateur le taux de réalisation du plan de formation.**

Valeur : 1 point = 1€

Pour cet indicateur, le nombre de points maximum attribué sera de 200.

**Sur sa totalité, l'accord Flins+ 2023 pourrait rapporter un maximum de
1475 points
dont 200 points négociés par vos représentants locaux.**

**L'équipe CFE-CGC de FLINS vous remercie
pour votre confiance !**



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr**